

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le 18/01/2024

ID : 080-258004365-20231221-DSP_AV5-CC



Annexe A

Catalogue de Services 2023

Mai 2023

Réseau Altitude Infra Somme

Table des matières

1	Fibre Optique Noire	7
1.1	Frais d'Accès au Réseau	7
1.2	Frais d'Accès au Service	7
1.3	Redevance de la liaison pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques noires ou d'une fibre optique noire	8
1.4	Redevance de la maintenance pour un circuit optique en location ou IRU	8
2	Offre de service SmartFiber Infra IRU et Location	9
2.1	Frais d'Accès au Service	9
2.2	Redevance pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques ou d'une fibre optique noire.....	9
2.3	Redevance de maintenance pour un circuit optique en location ou en IRU	10
3	Offre Business Premium Entreprise.....	11
3.1	Frais d'accès et délais de mise en œuvre :.....	11
3.1.1	Frais d'Accès :.....	12
3.2	Redevances mensuelles :.....	13
3.3	Options et pénalités :.....	14
4	Offre de services Business Premium Entreprise Access ..	16
4.1	Frais d'Accès	16
4.2	Redevance d'usage et de maintenance.....	17
4.3	Frais divers	17
4.4	Facturation des services	18
5	Offre GFU	21
5.1	Conditions particulières	21
5.2	Délai de livraison.....	22
6	GFU Vidéoprotection	23
6.1	Etude du projet.....	23
6.2	Frais d'accès au service	23
6.2.1	Objet connecté	23
6.2.2	Point de Livraison	23

6.3 SERVICE.....	24
6.3.1 IRU	24
6.4 Frais divers	24
7 xDSL GFU.....	25
8 NRA-ZO.....	26
8.1 Offre d'hébergement au NRA-ZO	26
8.2 Délai de livraison.....	26
9 Service Activé FTTH	27
9.1 Service « FTTH activé»	27
9.1.1 Redevance mensuelle et Frais d'accès au service.....	27
9.1.2 Services de collecte « FTTH activé »	27
9.1.3 Services divers.....	27
9.2 Accès « Essentiel Fibre »	28
9.2.1 Frais d'Accès et redevances.....	28
9.2.2 Options.....	28
9.2.3 Pénalités.....	28
9.2.4 Délai de mise en œuvre	28
9.2.5 Palier avec remise au volume sur prise de commande annuelle :	29
10 Collecte pour les offres « Business Premium Entreprise Access », « Business Premium Entreprise » et « Essentiel fibre ».....	29
11 Offre d'accès aux lignes FTTH V4.0	30
11.1 Tarifs – Hébergement d'équipement au NRO.....	30
11.2 Pénalités – Hébergement d'équipement au NRO	32
11.2.1 Pénalités liées aux garanties de temps de rétablissement (GTR)	32
11.2.2 Pénalités liées au niveau de disponibilité du service	32
11.2.3 Pénalités relatives au retard sur la prestation d'hébergement au NRO	33
11.2.4 Pénalités relatives au retard sur la réalisation de l'étude de faisabilité.....	33
11.3 Tarifs péréqués – Contrat d'Accès FTTH	34
11.3.1 Offre de cofinancement FTTH.....	34

11.3.1.1. Tarification initiale	34
11.3.1.2. Redevance mensuelle par ligne	35
11.3.2 Accès à la ligne	36
11.3.3 Câblage Client Final	37
11.3.4. Prestations connexes	38
11.3.4.1 Frais de gestion.....	38
11.3.4.2 Frais de migration	38
11.3.4.3 Frais de brassage.....	39
11.3.4.4 Frais de fourniture de la route optique	39
11.3.4.5 Frais d'annulation de commande	39
11.3.4.6 Liaison NRO – PM	40
11.3.4.7 Accès au point de mutualisation	41
11.3.4.8 Maintenance de la ligne FTTH affectée	41
11.3.4.9 Prix d'exploitation de la Ligne FTTH	41
11.3.4.10 Câblage de Sites Mobiles	42
11.3.4.11 Options de qualité de services	42
11.4 Tarifs non péréqués – Contrat d'Accès FTTH	43
11.4.1 Offre de cofinancement FTTH.....	43
11.4.1.1 Tarification initiale	43
11.4.1.2 Redevance mensuelle par ligne	44
11.4.2 Accès à la ligne	45
11.4.3 Câblage Client Final	46
11.4.4 Prestations connexes	47
11.4.4.1 Frais de gestion.....	47
11.4.4.2 Frais de migration	47
11.4.4.3 Frais de brassage.....	47
11.4.4.4 Frais de fourniture de la route optique	47
11.4.4.5 Frais d'annulation de commande	48

11.4.4.6 Liaison NRO – PM	48
11.4.4.7 Accès au Point de Mutualisation	49
11.4.4.8 Maintenance de la ligne FTTH affectée	49
11.4.4.9 Prix d'exploitation de la Ligne FTTH	50
11.4.4.11 Options de qualité de services	50
11.5.1 Pénalités à la charge de l'Opérateur Commercial	51
11.5.1.1 Pénalités sur les commandes et les comptes-rendus de mise en service 51	
11.5.1.2 Pénalités sur SAV et les déplacements à tort	52
11.5.1.3 Pénalité relative au non-respect de l'engagement lié à l'offre de Liaison- NRO PM en location	52
11.5.2 Pénalités à la charge de l'Opérateur de Réseau	53
11.5.2.1 Pénalités relatives à la production de l'accès	53
11.5.2.2 Pénalités relatives au service après-vente	57
12 Offre d'accès aux lignes FTTE V2.....	60
12.1 Tarifs – Hébergement d'équipement.....	60
12.1.1 Offre d'hébergement d'équipements au NRO	60
12.1.2 Offre d'hébergement d'équipements au PM.....	62
12.2 Tarifs prérequés - Accès FTTE Passif	63
12.2.1 Raccordement hors Site Mobile	63
12.2.2 Raccordement Site Mobile	64
12.2.3 Accès FTTE.....	64
12.2.3.1 Livraison au PM.....	64
12.2.3.2 Livraison au NRO	64
12.3 Tarifs non prérequés - Accès FTTE Passif.....	65
12.3.1 Raccordement hors Site Mobile	65
12.3.2 Raccordement Site Mobile	66
12.3.3 Accès FTTE.....	66
12.3.3.1 Livraison au PM.....	66

12.3.3.2 Livraison au NRO	66
12.4 Frais annexes	67
12.4.1 Frais de Modification de service	67
12.4.2 Pénalités dues par le client	67
12.4.3 Prix d'exploitation de la Ligne FTTH	67
13 Hébergement.....	68
13.1 Service d'hébergement POP	68
13.1 Date de livraison.....	68
13.2 Garantie de Temps d'intervention	68

1 Fibre Optique Noire

Frais d'Accès au Réseau

L'accès au réseau correspond à la partie du raccordement située entre le point de branchement et la limite de propriété (chambre d'adduction).

La souscription de FON qui nécessite la réalisation d'un accès au réseau donne lieu au paiement par l'Usager de Frais d'Accès au Réseau.

Les Frais d'Accès au Réseau sont sur devis.

Frais d'Accès au Service

Toute souscription d'un service de fibre optique noire qui nécessite la réalisation d'une adduction du site du client final de l'Usager au Réseau donne lieu au paiement par l'Usager de Frais d'accès au service de fibre noire.

L'Adduction correspond à la partie du raccordement situé en domaine privé entre la chambre d'adduction du Réseau et le point de livraison optique situé chez le Client final.

-Site en dehors de la Zone Forfaitaire : au plus 5 000 € HT pour 1 ou 2 fibres optiques mises en service, le montant sera indiqué dans la commande

-Site en Zone Forfaitaire : 2 500 € HT pour 1 ou 2 fibres optiques mises en service 5000 €HT

Pour 1 ou 2 fibres optiques mises en service ; forfait de 250 €HT par 1 (ou 2) fibre(s) supplémentaire(s).

Ces frais comprennent le déplacement d'un technicien, le raccordement des fibres et le test du lien.

Ces frais ne comprennent pas les frais de construction (travaux de génie civil) de l'infrastructure d'adduction qui sont facturés en sus.

Les frais d'adduction de chaque site (génie civil et fibre optique) sont les coûts de réalisation majorés de 15% de maîtrise d'œuvre.

Redevance de la liaison pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques noires ou d'une fibre optique noire

LOCATION ANNUELLE (€HT/forfait ou ml en fonction de la durée du contrat et par circuit - y compris maintenance GTR 12 heures)							
Linéaire en mètres	Prix annuel	Pour 1 fibre			Pour 2 fibres		
		1 à 4 ans	5 à 9 ans	10 ans et plus	1 à 4 ans	5 à 9 ans	10 ans et plus
Taux de dégressivité			10%	20%		10%	20%
0-3000	Forfait annuel	3465	3119	2772	4950	4455	3960
3001-4000	Forfait annuel	3920	3528	3136	5600	5040	4480
4001-5000	Forfait annuel	4375	3938	3500	6250	5625	5000
5001-6000	Forfait annuel	4830	4347	3864	6900	6210	5520
6001-7000	Forfait annuel	5145	4631	4116	7350	6615	5880
7001-8000	Forfait annuel	5600	5040	4480	8000	7200	6400
8001-30000	Par mètre	0,63	0,57	0,50	0,90	0,81	0,72
sup 30000	Par mètre	0,56	0,50	0,45	0,80	0,72	0,64

IRU (€HT/ml en fonction de la durée du contrat et par circuit - Hors maintenance)						
Linéaire en mètres	Pour 1 fibre			Pour 2 fibres		
	10 ans	15 ans		10 ans	15 ans	
0-3000	9 300	11 400	13 800	13 800	16 500	19 500
3001-10000	3,1	3,8	4,6	4,6	5,5	6,5
10001-30000	2,9	3,5	4,1	4,2	5	5,9
sup 30000	2,7	3,2	3,7	3,9	4,6	5,2

Redevance de la maintenance pour un circuit optique en location ou IRU

MAINTENANCE		
Service	Prix annuel	Prix annuel
(G.T.R) – 12 Heures	1000 € HT	par circuit optique pour les 3 premiers circuits
(G.T.R) – 12 Heures	500€ HT	par circuit optique, pour le 4ème circuit optique et suivants
(G.T.R) – 8 Heures	2000€ HT	par circuit optique pour les 3 premiers circuits
(G.T.R) – 8 Heures	1000€ HT	par circuit optique, pour le 4ème circuit optique et suivants

2 Offre de service SmartFiber Infra IRU et Location

Offre à destination des collectivités et sites publics

Frais d'Accès au Service

1 250 € HT par extrémité pour 1 ou 2 fibres optiques mises en service.

Offre Smart Fiber Connect : Remise sur les FAS en fonction du nombre d'extrémités

FAS par extrémité	Nombre d'extrémités
1 250 € HT	1
1 000 € HT	5
750 € HT	21
500 € HT	101

Ces frais comprennent le déplacement d'un technicien, le raccordement des fibres et le test du lien.

Ces frais ne comprennent pas les frais de construction (travaux de génie civil) qui sont facturés en sus et qui se décomposent en Frais d'Adduction et en Frais d'Accès au Réseau. Ils sont facturés au coût de réalisation majoré de 15% de maîtrise d'œuvre par Circuit optique.

Redevance pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques ou d'une fibre optique noire

Tarifs Monofibre							
Tarif Marginaux €HT/ml	Durée mois	0 à 3 km*	3 à 5 km	5 à 10 km	10 à 30 km	30 à 50 km	> 50** km
IRU	240	3,79€	2,85€	2,52€	2,13€	1,59€	1,31€
	180	3,58€	2,69€	2,38€	2,01€	1,49€	1,27€
	120	3,10€	2,34€	2,08€	1,78€	1,35€	1,21€
LOCATION ANNUELLE	60	0,55€	0,43€	0,40€	0,36€	0,30€	0,29€
	36	0,59€	0,51€	0,48€	0,45€	0,41€	0,40€
	12	0,91€	0,59€	0,57€	0,55€	0,50€	0,49€

* Premiers 500m indivisibles

ALTITUDE SOMME 80, rue de la Vallée – Bâtiment Oxygène - 80000 AMIENS

Tél. : + 33 (0)3 60 03 10 00/ Fax. : + 33 (0)3 60 03 10 16 / <https://www.somme-fibre.fr/>

SASU au capital de 250 000€ - RCS Nanterre 807 897 608- code APE 6190Z - N° TVA Intracommunautaire FR 08 807 897 608

**** Longue distance sur devis, limitation au territoire de la DSP**

Les tarifs exprimés dans le tableau ci-dessus sont des tarifs marginaux. Par exemple le tarif d'une commande de 6km en IRU 10 ans se calcule de la façon suivante : $3,10 \times 3000 + 2,34 \times 2000 + 2,08 \times 1000 = 16\,060 \text{ €}$

La longueur à prendre en compte pour ce calcul est la somme des longueurs des liens d'une même commande.

Le tarif d'une paire de fibre noire se calcule sur la base du tarif monofibre multiplié par 1,5.

2.3 Redevance de maintenance pour un circuit optique en location ou en IRU

MAINTENANCE	
GTR 24h/24 – 7j/7	Prix annuel
24 Heures	Inclus
12 Heures	0,06 € HT/mètre linéaire
8 Heures	0,08 € HT/mètre linéaire
4 Heures	Sur devis

3 Offre Business Premium Entreprise

L'offre d'accès « Business Premium Entreprise » sur support optique sur réseau BLOM est une offre Ethernet point à point (FTTE) de niveau 2 qui permet aux Usagers de louer des liaisons Ethernet entre plusieurs sites distants et un point centralisé de livraison.

Les offres proposées sont des offres à débits garantis et symétriques, assortis d'engagements de GTR, assortis d'engagements de GTR, permettant de répondre au besoin des Grandes Entreprises.

Frais d'accès et délais de mise en œuvre :

Les frais d'accès comprennent les frais de raccordement au réseau (FAR) et les frais d'activation du service (FAS).

Les frais de raccordement au Réseau comprennent :

- La mise en continuité de la fibre optique louée entre les deux points de livraison
- Le déplacement d'un technicien ;
- Le cas échéant, la mise en place du câble de desserte optique entre la chambre d'adduction située sur le domaine public et le bandeau de terminaison optique dans le domaine privé ;
- Le cas échéant, les travaux de génie civil pour la création d'une infrastructure en domaine public (hors réparation d'une infrastructure mobilisable existante)
- Le raccordement du point de raccordement jusqu'au Site d'Extrémité, dans la limite de 150m de longueur de câble optique, à une hauteur de travail inférieure à 3,5m en domaine privé ;
- L'installation d'un tiroir ou d'une PTO au niveau du point de livraison du Site d'Extrémité ;
- La recette du lien.

Un espace de 2U et un point de raccordement électrique 220V doit être mis à disposition par l'Usager. La livraison du service s'effectue sur interface Ethernet.

En cas de travaux de génie civil, des frais d'accès au réseau (FAR) supplémentaires pourront être demandés sur devis.

Les Frais d'Accès au Réseau comprennent 15% de frais de gestion et de maîtrise d'œuvre.

Les offres tarifaires sont disponibles sur des durées d'engagement de 12, 24 ou 36 mois.

Le tarif sera établi en fonction des éléments suivants :

- la zone tarifaire (zone très dense, zone dense, zone standard et zone peu dense) ;
- la distance entre le Site et le Réseau (Zone AIO, AI1, AI2 et AI3)

Ces deux éléments seront indiqués lors du test d'éligibilité établi par l'outil d'éligibilité mis à disposition du Client et permettront d'établir le tarif à appliquer sur la base de la grille tarifaire ci-dessous.

3.1.1 Frais d'Accès :

Business Premium Entreprise – Zone Standard	Tarif Engagement 12 mois (en € HT)	Tarif Engagement 24 mois (en € HT)	Tarif Engagement 36 mois (en € HT)	Délais de livraison*
Site Raccordé en Zone AI0*	1 500 €	600 €	360 €	4 semaines
Site Non Raccordé en zone AI0*	1 500 €	600 €	360 €	8 semaines
Site en zone AI1*	1 500 €	600 €	360 €	8 semaines
Site en zone AI2*	1 500 €	600 €	360 €	12 semaines
Site en zone AI3*	1 500 €	600 €	360 €	Sur Devis

* hors situations exceptionnelles

Business Premium Entreprise – Zone Dense	Tarif Engagement 12 mois (en € HT)	Tarif Engagement 24 mois (en € HT)	Tarif Engagement 36 mois (en € HT)	Délais de livraison*
Site Raccordé en Zone AI0*	1 500 €	600 €	360 €	4 semaines
Site Non Raccordé en zone AI0*	1 500 €	600 €	360 €	8 semaines
Site en zone AI1*	1 500 €	600 €	360 €	8 semaines
Site en zone AI2*	1 500 €	600 €	360 €	12 semaines
Site en zone AI3*	1 500 €	600 €	360 €	Sur Devis

* hors situations exceptionnelles

Business Premium Entreprise – Zone Très Dense	Tarif Engagement 12 mois (en € HT)	Tarif Engagement 24 mois (en € HT)	Tarif Engagement 36 mois (en € HT)	Délais de livraison*
Site Raccordé en Zone AI0*	1 500 €	600 €	360 €	4 semaines
Site Non Raccordé en zone AI0*	1 500 €	600 €	360 €	8 semaines
Site en zone AI1*	1 500 €	600 €	360 €	8 semaines
Site en zone AI2*	1 500 €	600 €	360 €	12 semaines
Site en zone AI3*	1 500 €	600 €	360 €	Sur Devis

* hors situations exceptionnelles

3.1.2 Redevances mensuelles :

Business Entreprise Débits	Premium	Redevance Très Dense (en € HT/mois)	Tarif	Zone	Redevance Zone Dense (en € HT/mois)	Tarif	Redevance Zone Standard (en € HT/mois)	Tarif
5 M		72 €			72 €		80 €	
10 M		100 €			150 €		170 €	
20 M		150 €			170 €		200 €	
30 M		150 €			190 €		240 €	
40 M		150 €			190 €		240 €	
50 M		150 €			210 €		270 €	
100 M		150 €			210 €		270 €	
200 M		250 €			300 €		320 €	
500 M		280 €			350 €		400 €	
1G		300 €			390 €		490 €	
2G*		430 €			600 €		900 €	
4G*		510 €			800 €		1 200 €	
10G*		685 €			1 000 €		1 300 €	

** Pour tout accès supérieur à 1Gbps, une étude de faisabilité pourra être nécessaire.*

Les communes du territoire du RIP de Somme Numérique sont classifiées selon le tableau ci-dessous.

Zone Très Dense	Zone Dense	Zone peu dense
Amiens Métropole*	Abbeville	Autres communes
	Albert	
	Corbie	
	Eu	
	Le Tréport	
	Montdidier	
	Péronne	
	Mers les Bains	
	Flixecourt	
	Roye	

*Ensemble des communes de l'agglomération Amiens Métropole

3.1.3 Options et pénalités :

Options	Tarif (en € HT)
GTR 4h HO 5j/7 (Lundi-Vendredi)	Incluse
GTR 4h HNO 7/7j 24h/24 (Lundi-Dimanche)	50 €/mois
Option saisonnière	FAS de la ligne d'accès Redevance mensuelle de l'accès x 1,1
Offre événementielle (Mise en œuvre d'une liaison temporaire)	FAS de la ligne d'accès x 2 Redevance mensuelle de l'accès x 2
Desserte interne optique supérieure à 150ml	Sur devis
Visite technique pour desserte sur emprise privative	600€

Modification de Service	Tarif (en € HT)
Modification de Service : Downgrade, suppression d'option, migration d'offre sans modification technique	150€
Modification de Service : Upgrade de débit, Ajout d'option	offert

Pénalités	Tarif (en € HT)
Signalisation à tort sans déplacement de technicien	150 €
Commande non conforme sans déplacement de technicien	39 €
Pénalité déplacement à tort (Production) / y compris annulation par le Client/Utilisateur Final d'un RDV 48h avant la date prévue	400 €
Frais déplacement technicien (unitaire)	80 € + 80€ /heure
Pénalité pour résiliation avant la fin de la durée d'engagement du Lien d'Accès	50 € + 100% du montant de l'abonnement mensuel du Lien d'Accès jusqu'à expiration de sa durée d'engagement
Pénalité pour résiliation d'une option avant la fin de la durée d'engagement	50 € + 100% du montant de l'abonnement mensuel de l'option jusqu'à expiration de sa durée d'engagement
Pénalités pour résiliation du Bon de commande avant la Date de Début de Service	Le montant dépend de l'éligibilité de la zone forfaitaire ou la zone sur devis. En zone forfaitaire : - Dans les 48h après la passation de commande : 375€ - Entre 3 - 30 jours : 1 500€ - De 31 jours jusqu'à la Date de Début de Service : 3 000€ En zone sur devis :

	les pénalités pour résiliation avant la Date de Début de Service sont égales à la facturation de l'intégralité des frais engagés par le Prestataire
Pénalité pour non-restitution de Matériel et/ou Equipement du Prestataire	Le Matériel et/ou l'Equipement non restitué sera facturé au prix coûtant au Client.

Dessertes Optique supérieures à 150m :

Si le raccordement entre le Point de Raccordement et le Site d'Extrémité est à plus de 150 mètres (longueur linéaire de câble nécessaire), la réalisation de la partie complémentaire fera l'objet d'une prestation spécifique qui donnera lieu à un devis.

Option saisonnière :

L'option saisonnière permet, sur un lien donné, de définir 2 périodes continues sur l'année dotées de caractéristiques différentes (débits, GTR et niveau de facturation), afin de s'adapter aux contraintes liées à une activité saisonnière.

4 Offre de services Business Premium Entreprise Access

Frais d'Accès

Les frais d'accès au service (FAS) et les frais d'accès au réseau (FAR) varient en fonction de la zone tarifaire du site client et du débit.

Les Frais d'Accès au Service (FAS) sont indiqués sous réserve d'une infrastructure existante mobilisable entre le Point de Raccordement et le Site d'Extrémité.

Les Frais d'accès au service comprennent :

- la visite technique ;
- les coûts d'alignement de l'infrastructure optique ;
- la pose de jarretière ;
- les opérations de recette (émission du PV de recette).

Les FAS intègrent une intervention dans un maximum de trois (3) boîtiers de protection d'épissure pour réaliser l'alignement du Circuit Optique, sauf si l'une au moins des deux extrémités est située dans un POP. Dans ce dernier cas, les FAS intègrent toutes les interventions dans les boîtiers de protection épissure nécessaires à l'alignement du Circuit Optique.

Les Frais d'Accès au Réseau (FAR) comprennent, pour des interventions effectuées en Heures Ouvrées :

- les travaux de génie civil pour la création d'une infrastructure en domaine public (hors réparation d'une infrastructure mobilisable existante) ;
- la fourniture et la pose d'un câble entre le Point de Raccordement et le Site d'Extrémité, dans la limite de 100m linéaire de câble optique en domaine privatif, à une hauteur de travail inférieure à 3,5m en domaine privé ;
- la pose d'un tiroir ou d'un PTO au niveau du point de livraison du Site d'Extrémité.

Les FAR intègrent également le cas échéant l'alignement du Circuit Optique dans les boîtiers de protection d'épissure du Prestataire au-delà des trois (3) interventions comprises dans les FAS.

En cas de travaux de génie civil ou dans la limite de l'exploitabilité des infrastructures publiques constatée lors de la première visite technique, des frais d'accès au réseau (FAR) supplémentaires pourront être demandés sur devis.

Les Frais d'Accès au Réseau comprennent 15% de frais de gestion et de maîtrise d'œuvre.

Les tarifs dans le tableau ci-dessous sont exprimés en euros et hors taxe.

FAS	Commande de 24 mois	Commande de 36 mois
THD Zone 1	600€ HT	360€ HT
THD Zone 2	600€ HT	360€ HT
THD Zone 3	600€ HT	360€ HT
THD Zone 4	600€ HT	360€ HT
Zone sur devis	Sur devis	Sur devis

FAR	24 mois	36 mois
THD Zone 1	0€ HT	0€ HT
THD Zone 2	900€ HT	1140€ HT
THD Zone 3	2 400€ HT	2 640 € HT
THD Zone 4	900 € HT	4 140€ HT
Zone sur devis	Sur devis	Sur devis

Les distances des zones tarifaires sont données à titre d'exemple, elles peuvent varier en fonction de différents paramètres par exemple, la géographie du territoire, la capillarité du réseau

Redevance d'usage et de maintenance

Service	Débit Garanti	Débit Maximum	Redevance mensuelle
BPEA 5/100 Mbps	5 Mbps	100 Mbps	80€ HT
BPEA 20/100 Mbps	20 Mbps	100 Mbps	190€ HT
GTR 4h HO			Inclus
Option GTR 4H (24/7)			40€ HT

La redevance comprend la redevance d'usage et de maintenance.

Une option GTR 4H 24/7/365jours est proposée en option au tarif de 40 € HT/mois, qui s'ajoute au montant de la redevance exposée ci-dessus.

Frais divers

Service	Frais € HT
Résiliation d'un service	50 €
Déplacement d'un technicien	80 € + 80€/heure
Modification de service	150 €

Les services complémentaires, équipements, installations et demandes d'interventions peuvent faire l'objet de facturations complémentaires.

Facturation des services

DEMANDES DE MODIFICATION DU SERVICE	
OBJET	TARIFICATION
Upgrade : demande d'augmentation du débit d'un lien d'accès	Fin d'engagement : -Réengagement 12 mois minimum -Frais de modification : offert En cours d'engagement -Prolongement de la durée d'engagement initiale du lien d'accès de 12 mois -Frais de modification : offert
Downgrade : demande de diminution du débit d'un lien d'accès	Fin d'engagement : -Réengagement 12 mois minimum -Frais de modification : 150€ En cours d'engagement -Prolongement de la durée d'engagement initiale du lien d'accès de 12 mois -Frais de modification : 150€ -Pénalité de rupture d'engagement : redevances restantes dues jusqu'à la fin d'engagement initial
Ajout option : demande d'ajout d'option	Fin d'engagement : -Réengagement 12 mois minimum du lien d'accès -Frais de modification : Offert En cours d'engagement -Prolongement de la durée d'engagement initiale du lien d'accès de 12 mois du lien d'accès -Frais de modification : offert
Suppression option : demande de résiliation d'une option souscrite	Fin d'engagement du lien d'accès -Frais de modification : 150€ En cours d'engagement du lien d'accès -Frais de modification : 150€ -Pénalité de rupture d'engagement : redevances de l'option restant dues jusqu'à la fin d'engagement initial

DEMANDES DE MIGRATION DE SERVICE	
OBJET	TARIFICATION
Migration d'offre sans modification technique : demande de changement d'offre entraînant des modifications contractuelles et tarifaires (par exemple : migration BPE vers une nouvelle offre) après mise en service.	Fin d'engagement : -Réengagement 24 mois minimum -Frais de modification : 150€ En cours d'engagement -Prolongement de la durée d'engagement initiale de 24 mois -Frais de modification : 150€ -Pénalité de rupture d'engagement : redevances restantes dues jusqu'à la fin d'engagement initial
Migration d'offre avec modification technique demande de changement d'offre entraînant des modifications contractuelles, résiliation de l'ancienne offre et re-souscription du nouveau service, tarifaires et techniques du service.	Fin d'engagement : -Réengagement 24 mois minimum -Frais de résiliation : 50€ -Frais d'accès du nouveau service (FAS/FAR) : offert En cours d'engagement -Prolongement de la durée d'engagement initiale de 24 mois -Frais de résiliation : 50€ -Pénalité de rupture d'engagement : redevances restantes dues jusqu'à la fin d'engagement initial -Frais d'accès du nouveau service (FAS/FAR) : offert

OBJET	TARIFICATION
Pénalité pour résiliation avant la fin de la durée d'engagement du Lien d'Accès	-Frais de résiliation : 50€ HT -Pénalité de rupture d'engagement : 100 % du montant de l'abonnement mensuel du Lien d'Accès jusqu'à expiration de sa durée d'engagement
Pénalité pour résiliation avant la fin de la durée d'engagement d'une option	-Frais de résiliation : 50€ HT -Pénalité de rupture d'engagement : 100 % du montant de l'abonnement mensuel de l'Option jusqu'à expiration de sa durée d'engagement
Pénalités pour résiliation du Bon de commande avant la Date de Début de Service	Toute demande de résiliation formulée par le Client, réceptionnée et confirmée par le Prestataire avant la Date de Début de Service, donnera lieu au paiement d'une pénalité par le Client dont le montant dépend de l'éligibilité de la zone forfaitaire ou la

	zone sur devis. En zone forfaitaire : -Dans les 48h après la passation de commande : 375€ HT -Entre 3 - 30 jours : 1 500€ HT -Entre 31 jours jusqu'à la Date de Début de Service : 3 000€ HT En zone sur devis : les pénalités pour résiliation avant la Date de Début de Service sont égales à la facturation de l'intégralité des frais engagés par le Prestataire
Résiliation en cas frais supplémentaires en domaine public causé par des difficultés exceptionnelles de construction telles	Pas de frais de résiliation
Pénalité pour non-restitution de Matériel et/ou Equipement du Prestataire	Le Matériel et/ou l'Equipement non restitué sera facturé au prix coûtant au Client.

PENALITES INTERVENTION A TORT (IAT)	
OBJET	TARIFICATION
Frais déplacement technicien (unitaire)	80 € + 80€ HT/heure
Pénalité forfaitaire pour commande non conforme n'ayant pas nécessité de déplacement	Pénalité forfaitaire pour commande non conforme n'ayant pas nécessité de déplacement : 45€ HT
Pénalité de signalisation transmise à tort (SAV) sans déplacement technicien	150€ HT
Pénalité_déplacement à tort (Production) / y compris annulation par le Client/Utilisateur Final d'un RDV 48h avant la date prévue	400€ HT

Les services complémentaires, équipements, installations et demandes d'interventions peuvent faire l'objet de facturations complémentaires.

5 Offre GFU

Conditions particulières

Offre réservée aux adhérents de Somme Numérique.

L'offre de service comporte 3 VLAN par site en standard pour les offres à débit garanti.

Au-delà de 250 sites	Type d'offre concernée	Abonnement annuel par site activé
100 Mbps symétrique non garanti sur infrastructure FTTH	100 Mbps	372 € HT
100 Mbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	100 Mbps	840 € HT
1 Gbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	Offre de 3 Mbps à 1 Gbps	1240 € HT
10 Gbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	Offre de 3 Mbps à 1 Gbps	2000 € HT

Frais de raccordement pour les sites du GFU en zone FTTH	500,00 € HT
--	-------------

ALTITUDE SOMME 80, rue de la Vallée – Bâtiment Oxygène - 80000 AMIENS

Tél. : + 33 (0)3 60 03 10 00/ Fax. : + 33 (0)3 60 03 10 16 / <https://www.somme-fibre.fr/>

SASU au capital de 250 000€ - RCS Nanterre 807 897 608- code APE 6190Z - N° TVA Intracommunautaire FR 08 807 897 608

Pour les membres de Somme Numérique ayant connecté plus de 40 sites au réseau, le tarif appliqué est de 816€ HT au lieu de 840€ HT.

Délai de livraison

Délai de livraison : 1 à 16 semaines hors Travaux de Génie Civil

GFU signifie Groupe Fermé d'Utilisateurs.

6 GFU Vidéoprotection

Etude du projet

Prestations	Frais d'accès au Service par ligne fibre optique En € H.T.
Frais de réalisation d'une étude de faisabilité du raccordement de l'Objet Connecté	90
Frais Visite technique sur le Point de Livraison (non facturée si commande)	340

Frais d'accès au service

6.1.1 Objet connecté

Prestations (Frais de raccordement)	Frais d'accès au service En € H.T.
Frais d'accès au Service Activé Objet Connecté. ONT standard	650

Ne sont pas compris les travaux de génie civil qui seraient à réaliser en complément (prestation sur devis)

6.1.2 Point de Livraison

Prestations (Frais de raccordement et d'activation)	Frais d'accès au service En € H.T.
Frais d'accès au Service Activé Point de Livraison	1250
Option tiroir FTTE	110

Les Frais d'Accès au Service comprennent la pose d'un câble de 100 ml maximum du PBO jusqu'à l'adduction public/privé du Site Utilisateur Final Entreprise et la pose d'un câble de moins de 100 ml et d'une hauteur inférieure à 3,5 m en domaine privé. Au-delà, sera facturé sur devis un supplément de 6€ ml (autant pour la partie PBO à adduction, que sur la partie domaine privé).

SERVICE

Fibre FTTH point à multipoints GTR 10 Heures ouvrées Inclus, option GTR 4HO ou 4HNO

6.1.3 IRU

6.1.3.1 Objet connecté

Fibre FTTH point à multipoints GTR 10 Heures ouvrées Inclus, option GTR 4HO ou 4HNO

Tarif par fibre, à partir de 3 fibres optiques activées			
Prestations	IRU 20 ans en € H.T.	Récurent mensuel Activation en € H.T.	Récurent mensuel Maintenance en € H.T.
Service Activé Objet Connecté, débit asymétrique 1 Gbps.	2600	5	5

6.1.3.2 Point de livraison

Tarif par Point de Livraison			
Prestations	IRU 20 ans en € H.T.	Récurent mensuel IRU 20 ans en € H.T.	Récurent mensuel Maintenance en € H.T.
Service Activé Point de Livraison débit maximum supporté 10 Mbps	8 500,00	5	5
Option GTR 4HO		50	
Option GTR 4HNO		100	

Frais divers

Prestations	Tarif par acte en € H.T.
Déplacement extrémité Point de Livraison dans une salle différente à la même adresse	Sur devis
Résiliation d'un service	50
Réalisation d'une liaison non standard	Sur devis
Prestation de Génie Civil	Sur devis

ALTITUDE SOMME 80, rue de la Vallée – Bâtiment Oxygène - 80000 AMIENS

Tél. : + 33 (0)3 60 03 10 00/ Fax. : + 33 (0)3 60 03 10 16 / <https://www.somme-fibre.fr/>

SASU au capital de 250 000€ - RCS Nanterre 807 897 608- code APE 6190Z - N° TVA Intracommunautaire FR 08 807 897 608

7 xDSL GFU

Cette offre n'est plus commercialisée pour les nouvelles commandes

L'offre xDSL GFU est une offre en débit activé à partir des DSLAM du délégataire dans le cadre du GFU public.

CROSS LAN PRO DSL GFU	Frais d'accès au service en €HT	Abonnement mensuel en €HT
Lien d'accès ADSL débit max non garanti jusqu'à 20 Mb/s en ADSL 2 + en dégroupage total	131,00	15,00
Lien d'accès SDSL débit garanti jusqu'à 5Mb/s – fourniture du CPE et GTR 4H HO	131 ,00	70,00
Lien d'accès SDSL débit garanti jusqu'à 5 Mb/s – fourniture du CPE et GTR 4H HNO	131,00	92,00

8 NRA-ZO

Offre d'hébergement au NRA-ZO

	Frais d'accès au service en €HT	Abonnement mensuel en €HT
Emplacement Initial + collecte Fibre	3 500 €	2 200 €
Emplacement Initial + collecte Cuivre	1 500 €	600 €
Emplacement supplémentaire	500 €	800 €
Paire de fibre supplémentaire	3 500 €	840 € / km*
PCO au NRA de rattachement **	4 420€	550 €

* km indivisible

** En cas d'exigence de l'opérateur demandeur

Délai de livraison

Délai de livraison : 16 semaines

9 Service Activé FTTH

Les services activés FTTH sont des services de transport de flux IP livré sur une Porte de Collecte choisie par l'Usager. Pour ce faire, le Délégitaire active le lien entre l'équipement actif cœur de réseau FTTH (GPON) et l'ONT. L'Usager pourra ainsi connecter sur l'un des ports Ethernet de cet ONT sa propre Box. Une connexion IP sera ensuite créée entre le port de l'ONT sur lequel est raccordée la Box Usager et la Porte de Collecte de l'Usager.

Service « FTTH activé »

9.1.1 Redevance mensuelle et Frais d'accès au service

L'offre de service FTTH activé concerne la fourniture d'un service de bande passante sur une prise FTTH grâce à la technologie GPON, avec un débit de 1 Gbp non garanti.

L'Usager devra payer au Délégitaire une redevance mensuelle au titre de la redevance d'usage et de la maintenance et des frais d'accès au service, comme indiqué ci-après :

Redevance mensuelle par Ligne FTTH activée NRO-PTO en €HT	Frais d'Accès au Service Activé en €HT
20,60	50,00

9.1.2 Services de collecte « FTTH activé »

Service	Frais d'Accès au Service en €HT	Redevance mensuelle en €HT
Interface de collecte 1 Gbp	1 500,00	-
Interface de collecte 10 Gbps	4 500,00	-
Collecte 1 Gpb	-	500,00
1 Gpb supplémentaire	-	500,00

L'Usager s'engage à upgrader la (les) collecte(s) au Gigabit supplémentaire dès que le niveau et la durée de saturation conventionnelle définis contractuellement dans l'Annexe 3 sont atteints ou dépassés.

La redevance comprend la redevance d'usage et de maintenance.

9.1.3 Services divers

Frais	Prix en €HT
Frais de gestion (modification ou restitution de ligne)	5,00
Notification d'incident à tort et commande incomplète ou non conforme	15,00
Brassage	50,00
Demande d'intervention chez le Client Final (y compris en cas d'absence ou de refus d'intervention du Client Final)	80,00

Accès « Essentiel Fibre »

L'offre d'accès « Essentiel Fibre » correspond à une offre d'accès très haut débit sur réseau BLOM (FTTH), permettant de répondre aux besoins de clients finaux de type TPE/PME.

L'offre « Essentiel Fibre » sur support optique correspond à un accès très haut débit à débits crêtes asymétriques non garantis, assorti en standard d'une GTI 8h en heures ouvrées.

Des liens d'accès activés neutres seront activés entre le site client final et le point de collecte. La livraison du service s'effectue sur interface Ethernet sur la prise terminale optique du client.

9.1.4 Frais d'Accès et redevances

Les frais d'accès comprennent les frais de raccordement au réseau (FAR) et les frais d'activation du service (FAS).

Essentiel Fibre – engagement 12 mois	Frais d'accès au service (en € HT)	Redevance (en € HT/mois)
Accès Essentiel Fibre	100 €*	31 €

Essentiel Fibre – engagement 36 mois	Frais d'accès au service (en € HT)	Redevance (en € HT/mois)
Accès Essentiel Fibre	100 €*	30,50 €

* Hors situations exceptionnelles. En cas de raccordement long, l'Opérateur se verra appliquer un supplément forfaitaire de 500€ HT.

9.1.5 Options

Options	Redevance (en € HT/mois)
GTI 8h HO 6j/7 (Lundi-Samedi)	Incluse
GTR 10h HO 6j/7 (Lundi-Samedi)	15 €

9.1.6 Pénalités

Pénalités	Unité	Tarif unitaire (en € HT)
Signalisation à tort	Signalisation	120 €
Commande non conforme	Ligne	39 €
Absence du client final lors du rendez-vous	Déplacement à tort	45 €

9.1.7 Délai de mise en œuvre

Engagement de délai de mise en œuvre	4 semaines
--------------------------------------	------------

9.1.8 Palier avec remise au volume sur prise de commande annuelle :

Des remises au volume de commande annuelle peuvent être appliquées comme suit :

Abonnement mensuel – 12 mois			
Catalogue	Remise Palier 1	Remise Palier 2	Remise Palier 3
31€	30,5€	29,5€	28,5€

Abonnement mensuel – 36 mois						
Redevance mensuelle				FAS		
Catalogue	Remise palier 1*	Remise palier 2*	Remise palier 3*	Catalogue	Remise palier 2*	Remise palier 3*
30,5	30€	28,5€	27,5€	100€	80€	50€

10 Collecte pour les offres « Business Premium Entreprise Access », « Business Premium Entreprise » et « Essentiel fibre »

Les frais d'accès au service de la collecte comprennent la mise à disposition, la configuration et l'installation de l'équipement terminal de livraison des liaisons activées souscrites en un point unique. Une porte de collecte devra être souscrite pour chaque typologie (gamme ou technologie) de services souscrits.

Frais d'Accès au Service	Tarif (en € HT)
Porte de collecte locale 10 Gbps	7 000 €

Nota Bene : La commande du lien d'interconnexion « cross-connect » entre le point de présence de l'Opérateur Commercial et le point de présence de l'Opérateur de Réseau est à la charge de l'Opérateur Commercial, qui en a la responsabilité.

11Offre d'accès aux lignes FTTH V4.0

11.1Tarifs – Hébergement d'équipement au NRO

Cette offre permet la location d'emplacements dans les locaux techniques du Réseau afin d'y installer des équipements de télécommunications.

Il incombe exclusivement à l'Opérateur Commercial de se procurer à ses frais les équipements, logiciels et tout autre élément hébergés dans le cadre de cette prestation. De plus, l'Opérateur Commercial est entièrement responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance desdits équipements et logiciels. Toute demande fera l'objet d'une étude de faisabilité préalable.

La percusion de la chambre 0 du NRO n'est possible qu'en cas de souscription à l'Offre d'Hébergement au NRO, et uniquement pour les besoins propres de l'Opérateur Commercial souscripteur.

Hébergement		Tarif 2023	
Hébergement d'équipements	FAS (en € HT / Emplacement)	Tarifs (en € HT / mois)	
Quart de baie	435 ,50 €	163,31€	
Demie-baie	544,38€	255,86 €	
Baie	653,25€	326,64 €	
Emplacement 600/300/800x600 *	326,64 €	326,64 €	
Emplacement 600/300/800x600 *	7077,00 €	130,66 €	

L'offre d'hébergement est assujettie, en cas d'interruption de service, à une Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) de 4H, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La disponibilité du service est de 99,95% calculée mensuellement sur le Parc de NRO d'une Mandante.

La mise à disposition d'un espace intègre la mise à disposition fourniture et l'installation d'un tiroir de Transport (dans la limite de 144 FO) et d'un câble de breakout.

Adduction du NRO	Tarif 2023	
Adduction du NRO, tirage et raccordement par l'opérateur	FAS (en € HT / Emplacement)	Tarifs (en € HT / mois)
Avec commande d'hébergement d'équipements dans le NRO	653,25 €	inclus
Sans commande d'hébergement d'équipements dans le NRO	1 197,65€	32,65 €

Cette prestation comporte l'accompagnement de l'Opérateur Commercial pour le passage de son câble et intègre en cas de besoin la percussio

Dans le cas où l'Opérateur Commercial n'a pas souscrit d'hébergement dans l'espace OC, la prestation comporte la fourniture d'un tiroir de Transport. Les soudu

Energie	Tarif 2023	
Gestion des voies	FAS (en € HT)	Mensuel (en € HT)
Création d'une voie	326,64€	0,00 €
Upgrade d'une voie existante	0,00 €	0,00 €
Alimentation *	FAS (en € HT)	Mensuel (en € HT)
1 KVA – 230V non secouru	0,00 €	108,88€
1 KVA – 230V secouru	0,00 €	163,31 €
1 KVA – 48V non secouru	0,00 €	130,66 €
1 KVA – 48V secouru	0,00 €	185,09 €

**Pour une puissance totale maximale de 2 KVA par voie*

La mise à disposition d'une voie intègre la fourniture et l'installation d'un PDU.

Options	Tarif 2023
Options disponibles	Tarif (en € HT)
Baie ETSI	272,19 €
Fourniture / Installation bandeau optique supplémentaire	544,38€
Gestion Passage de câble FO ou de breakout supplémentaire	653,25€

11.2 Pénalités – Hébergement d'équipement au NRO

Les pénalités qui suivent sont à la charge de l'opérateur de Réseaux.

11.2.1 Pénalités liées aux garanties de temps de rétablissement (GTR)

Libellé Prestation	Unité	Tarif	Plafond
Pénalité pour non-respect de l'engagement de retour à une température NRO inférieure à 40°C dans un délai de 4H 24h/24 7j/7	Heure/NRO	5% de la redevance mensuelle	50% de la redevance mensuelle
Pénalité pour non-respect de rétablissement de l'énergie dans un délai de 4H 24h/24 7j/7	Heure/NRO	5 % de la redevance mensuelle	50% de la redevance mensuelle

11.2.2 Pénalités liées au niveau de disponibilité du service

Libellé Prestation	Unité	Tarif	Plafond
Pénalité pour non-respect de l'IMS de disponibilité de température	0,01% d'indisponibilité en dessous de l'engagement	0,5 % de la somme des redevances mensuelles du Service sur une plaque FTTH pour le mois considéré	20 % de la somme des redevances mensuelles du Service sur une plaque FTTH pour le mois considéré
Pénalité pour non-respect de l'IMS de disponibilité de l'énergie en GTR 4H 24h/24 7j/7	0,01% d'indisponibilité en dessous de l'engagement	0,5 % de la somme des redevances mensuelles du Service sur une plaque FTTH pour le mois considéré	20 % de la somme des redevances mensuelles du Service sur une plaque FTTH pour le mois considéré

11.2.3 Pénalités relatives au retard sur la prestation d’hébergement au NRO

Si, sur une période d’un (1) Mois, pour un ensemble de prestations d’hébergement, moins de 95 % respectent l’engagement de délai de mise à disposition du service défini à l’Article 12.4 du Contrat de l’Offre d’accès à la ligne FTTH V4.0, l’Opérateur de Réseaux pourra se voir appliquer par l’Opérateur Commercial une pénalité (définie ci-dessous) pour chaque prestation d’hébergement qui ne respecte pas ce délai.

Par exception, les pénalités ne sont pas dues :

- en cas de dépassement du délai imputable à l’Opérateur Commercial.
- pour les commandes qui ne respectent pas les exigences de prévisions prévues par l’article 12.3. du Contrat de l’Offre d’accès à la ligne FTTH V4.0,

Prestation	Unité	Tarif	Plafond
Retard sur la prestation d’hébergement au NRO	Par jour ouvré de retard	2% du prix mensuel de la prestation	50% du prix mensuel de la prestation

11.2.4 Pénalités relatives au retard sur la réalisation de l’étude de faisabilité

Si, sur une période d’un (1) Mois, pour un ensemble de prestations d’hébergement nécessitant une étude de faisabilité, moins de 95% respectent l’engagement de délai défini à l’Article 12.4 du Contrat de l’Offre d’accès à la ligne FTTH V4.0, pour réaliser cette étude, l’Opérateur de Réseaux pourra se voir appliquer par l’Opérateur Commercial une pénalité (définie ci-dessous) pour chaque étude livrée qui ne respecte pas ce délai.

Prestation	Unité	Tarif	Plafond
Retard sur l’étude de faisabilité de la réalisation de la prestation de l’hébergement	Par jour ouvré de retard	2% du prix mensuel de la prestation	50% du prix mensuel de la prestation

11.3 Tarifs pérégués – Contrat d'Accès FTTH

Les offres suivantes consistent en la mise à disposition, sous forme de location mensuelle ou d'un Droit d'Usage, d'une fibre optique noire non activée entre un Point de Mutualisation (PM) et un Point de Branchement Optique (PBO).

11.3.1 Offre de cofinancement FTTH

Pour chaque Ligne Affectée à l'Opérateur Commercial sous forme de Droit d'Usage, celui-ci est redevable des tarifs ci-après. Le Droit d'Usage a une durée de 20 ans à compter de la date de mise à disposition du PM.

11.3.1.1. Tarification initiale

Cofinancement	Tarif 2023	
	Tarif pour une ligne livrée au PM (en € HT/logement raccordable)	Tarif pour une ligne livrée au NRO (en € HT/logement raccordable)
Tranche de 5% de cofinancement		
Tarif Ab Initio	26,25 €	29,40 €
Tarif Ex Post	26,25 € x Coefficient ex post	29,40 € x Coefficient ex post

Coefficient ex post :

Le coefficient ex post est déterminé sur la base de la formule suivante :

$$T_{A,M} = T_A + (T_{A+1} - T_A) * M / 12$$

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
T _A	1	1,10	1,18	1,25	1,27	1,28	1,27	1,25	1,22	1,18
Année	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
T _A	1,12	1,06	0,98	0,90	0,81	0,70	0,59	0,46	0,32	0,25

Avec A et M correspondant au nombre d'années pleines (A) et de mois pleins (M) entre la Date d'installation du PBO et la date de réception de l'Acte d'Engagement au Cofinancement.

Si la date de réception de l'Acte d'Engagement de Co-investissement est antérieure à la date d'entrée en vigueur de l'avenant à la Concession de service des Mandantes¹, validant la présente offre, les modalités de paiement du prix forfaitaire par Logement Raccordable sont les suivantes :

- 30% du tarif en vigueur² à la date de réception de l'acte d'engagement est dû à compter de la date de mise à disposition du PM indiquée dans le CR MAD PM (NatureCR=INITIAL) pour tous les Logements Couverts du PM concerné ;
- 70% du tarif en vigueur ² à la date de réception de l'acte d'engagement est dû à compter de la date de mise à disposition du PBO indiquée dans le CR MAD PM MAJ (NatureCR=MAJ) pour tous les Logements Raccordables du PM concerné.

Il est appliqué la règle d'arrondis suivante :

- Si le nombre de logements calculé indique un chiffre après la virgule supérieur ou égal à 5, le nombre est arrondi à l'entier supérieur ;
- Si le nombre de logements calculé indique un chiffre après la virgule inférieur à 5, le nombre est arrondi à l'entier inférieur.

11.3.1.2. Redevance mensuelle par ligne

La redevance mensuelle est applicable pour chaque Ligne Affectée à l'Opérateur au PM ou au NRO, et comprend la redevance d'occupation du génie civil et la maintenance.

Redevances	Tarif 2023	
	Tarif - Ligne livrée au PM	Tarif - Ligne livrée au NRO
Ligne FTTH Cofinancée	(en € HT / ligne affectée / mois)	(en € HT / ligne affectée / mois)
Mono brin fibre optique noire affecté	5,21 €	5,47 €
	(dont Génie Civil 1,55 €)	(dont Génie Civil 1,65 €)

¹ Altitude Infra CALVADOS, Altitude Infra COTE FLEURIE, Altitude Infra DUNKERQUE GRAND LITTORAL, Altitude Infra HAUTE SAVOIE, Altitude Infra NANCY, Altitude Infra SOMME, EUROP'ESSONNE By Altitude Infra , SEINE ESSONNE THD By Altitude Infra , SEQUANTIC TELECOM

² Les justificatifs du tarif seront communiqués à l'Opérateur Commercial en complément de la facturation

11.3.2 Accès à la ligne

Pour chaque Ligne Affectée à l'Opérateur Commercial, celui-ci est redevable d'un abonnement mensuel pour l'utilisation du lien fibre optique. Cette redevance comprend la redevance d'occupation du génie civil et la maintenance.

<i>Redevances</i>	Tarif 2023
Accès FTTH Passif	Tarif - Ligne livrée au PM (en € HT / ligne affectée /mois)
Mono brin fibre optique noire	12,87 € (dont Génie Civil 1,55 €)

11.3.3 Câblage Client Final

Lors de l'affectation d'une Ligne FTTH, l'Opérateur Commercial doit souscrire à l'offre de Câblage Client Final ainsi qu'à l'offre de Brassage au PM.

Les opérations de réalisation du Câblage Client Final au Point de Mutualisation pourront être réalisées par l'Opérateur de Réseaux ou par l'Opérateur Commercial, dans le cadre d'une sous-traitance.

Le Câblage Client Final reste la propriété exclusive de l'Autorité Délégante.

En cas de réalisation par l'Opérateur de Réseau

	Tarif 2023
Tarif forfaitaire avec restitution	Tarif (en €HT)
Frais de raccordement forfaitaire avec restitution	272,19 € ou Valeur non amortie (sur la base d'un amortissement sur une durée de 20 ans)
Tarif locatif	Tarif (en € HT/mois)
Location du raccordement	2,50 €

En cas de réalisation par l'Opérateur Commercial

	Tarif 2023
Tarif ponctuel	Tarif (en €HT)
Frais de raccordement forfaitaire avec restitution	Montant identique à celui facturé par l'Opérateur Commercial, dans le cadre du contrat de sous-traitance*, ** ou Valeur non amortie (sur la base d'un amortissement sur une durée de 20 ans)
Tarif locatif	Tarif (en € HT/mois)
Location du raccordement	2,50 €

*La réalisation des raccordements par l'Opérateur Commercial fera l'objet d'un contrat de sous-traitance annexé au contrat.

**Cas particulier de la Mandante Altitude Infra Dunkerque Grand Littoral : le tarif applicable à l'Opérateur Commercial est égal au tarif de la prestation de réalisation du Câblage Client final sur un logement pré-raccordé que l'Opérateur Commercial réalise, auquel s'ajoute le coût de raccordement réalisé antérieurement entre le PBO et le logement de 182,19€ HT. Ce tarif est réévalué annuellement. En cas de modification tarifaire, une prévenance de modification de tarif à destination de l'Opérateur Commercial sera effectuée par l'Opérateur de Réseau.

Pour tout câblage client final dont la date du CR STOC OK est antérieure à la date d'entrée en vigueur de l'avenant à la Concession de service des Mandantes³, nommées ci-dessus, validant la présente offre, les modalités de paiement du prix du câblage client final sont les suivantes :

<i>En cas de réalisation par l'Opérateur Commercial</i>	Tarif 2023
Tarif ponctuel	Tarif (en €HT)
Droit de suite des Frais de raccordement forfaitaire	457,60€ diminué de 5% par année calendaire à compter de la date de mise à disposition du Câblage Client Final indiqué dans le CR CMD de l'installation du Câblage Client Final.
Tarif locatif	Tarif (en € HT/mois)
Location du raccordement	3,56€

11.3.4. Prestations connexes

11.3.4.1 Frais de gestion

<i>Frais de gestion</i>	Tarif 2023
Frais de gestion	Tarif (en € HT)
Gestion des restitutions	4,90 €

11.3.4.2 Frais de migration

<i>Frais de gestion</i>	Tarif 2023
Frais de migration	Tarif (en € HT)
Migration (par Ligne Affectée)	4,90 €

³ Altitude Infra CALVADOS, Altitude Infra COTE FLEURIE, Altitude Infra DUNKERQUE GRAND LITTORAL, Altitude Infra HAUTE SAVOIE, Altitude Infra NANCY, Altitude Infra SOMME, EUROP'ESSONNE By Altitude Infra, SEINE ESSONNE THD By Altitude Infra, SEQUANTIC TELECOM

11.3.4.3 Frais de brassage

Les opérations de brassage au Point de Mutualisation pourront être réalisées par l'Opérateur de Réseaux ou par l'Opérateur Commercial, dans le cadre d'une sous-traitance.

Pour chaque opération de brassage réalisée sur les équipements de l'Opérateur Commercial, celui-ci est redevable des frais de brassage.

<i>Frais de gestion</i>	Tarif 2023
Frais de brassage	Tarif (en € HT)
Brassage réalisé par l'Opérateur de Réseau en cas de Câblage Client Final à construire	0 €
Brassage réalisé par l'Opérateur de Réseau en cas de Câblage Client Final préexistant	48,98 €

11.3.4.4 Frais de fourniture de la route optique

Pour chaque commande de Ligne FTTH qui fait l'objet d'une opération de brassage au PM par l'Opérateur Commercial, l'Opérateur de Réseaux lui fournit la route optique. L'Opérateur Commercial est alors redevable des frais de fourniture de la route optique.

<i>Frais de gestion</i>	Tarif 2022
Frais de fourniture de la route optique	Tarif (en € HT)
Fourniture de la route optique à l'Opérateur	4,90 €

11.3.4.5 Frais d'annulation de commande

Pour chaque commande de Ligne FTTH qui fait l'objet d'une annulation par l'Opérateur de Réseaux conformément à l'article 13.5.1 du [Contrat](#) de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur Commercial est redevable des frais d'annulation de commande.

<i>Frais de gestion</i>	Tarif 2023
	Tarif (en € HT)
Frais d'annulation de commande	20,26 €

11.3.4.6 Liaison NRO – PM

Une Liaison NRO-PM correspond à la mise à disposition d'une ou plusieurs fibres optiques de collecte passive entre un point de mutualisation (PM) et un NRO. Une Liaison NRO-PM est unique par Opérateur Commercial et par PM et ce quel que soit le nombre de fibres optiques de collecte passive mises à disposition de l'Opérateur Commercial.

Cette liaison permet ainsi à l'Opérateur Commercial de collecter les flux de données de ses lignes FTTH affectées en utilisant une ou des fibres optiques reliant un PM et un NRO.

11.3.4.6.1 Dans le cadre de l'offre de Lignes FTTH livrées au NRO

Dans le cadre d'une Ligne FTTH livrée au NRO, que ce soit au titre de l'offre de co-financement, qu'au titre de l'offre de location mensuelle, les tarifs définis en 9.3.1 et 9.3.2 de la présente Annexe intègrent la mise à disposition de la Liaison NRO-PM et des fibres optiques les constituants dans la limite d'une fibre optique pour 24 lignes affectées au niveau du PM. Une fibre supplémentaire sera mise à disposition de l'Opérateur Commercial toutes les 24 lignes affectées au niveau du PM sur simple commande de l'Opérateur Commercial.

11.3.4.6.2 Liaison NRO-PM en cofinancement

L'Opérateur Commercial peut commander des fibres optiques de Liaisons NRO-PM en cofinancement :

- au-delà du nombre prévu à l'article précédent dans le cas de Lignes FTTH Livrées au NRO ;
- à sa convenance, dans le cas de Lignes FTTH livrées au PM ;

Tarif en Cofinancement

	Tarif 2023
<i>Frais d'accès au service</i>	<i>Tarif (en € HT)</i>
Par fibre d'une Liaison NRO – PM	1 742,03 €

	Tarif 2023
<i>Redevance mensuelle</i>	<i>Tarif (en € HT / mois)</i>
Par fibre d'une Liaison NRO – PM	6,53 €

11.3.4.6.3 Liaison NRO-PM en location

L'Opérateur Commercial peut commander des fibres optiques de Liaisons NRO-PM en location.

	Tarif 2023
<i>Tarif en location</i>	<i>Tarif (en € HT / mois)</i>
Par fibre d'une Liaison NRO – PM	41,80 €

Comme précisé à l'article 7.5.2. du **Contrat** de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, en cas de débordement, l'Opérateur Commercial en cofinancement au NRO se verra facturé chaque mois d'un montant équivalent à la location d'une fibre NRO-PM (cf tableau ci-dessus) pour chaque 24lignes FTTH en débordement (et ce à partir de la première ligne affectée en débordement).

Ce montant viendra s'ajouter à la facturation de la location au PM des lignes affectées en débordement.

11.3.4.7 Accès au point de mutualisation

Cette offre permet l'hébergement d'équipements de l'Opérateur Commercial au sein des points de mutualisation.

<i>Frais d'accès</i>	Tarif 2023
Frais d'accès au service	Tarif (en € HT)
Hébergement d'équipement passif	0,00 €
Hébergement d'équipement actif	2 449,74 €

11.3.4.8 Maintenance de la ligne FTTH affectée

<i>Redevances</i>		Tarif 2023
Prestation	Unité	Tarif (en € HT / unité / mois)
Maintenance de la ligne FTTH affectée	Ligne FTTH	0,67 €

11.3.4.9 Prix d'exploitation de la Ligne FTTH

L'Opérateur de Réseau facture annuellement à l'Opérateur Commercial un tarif relatif à l'exploitation de la Ligne FttH, pour l'ensemble des Lignes Affectées à l'Opérateur Commercial et pour lesquelles la durée depuis la première mise à disposition est supérieure à cinq (5) ans au premier janvier de l'année en cours.

Prestation	Unité	Tarif (en € HT / unité / an)
Exploitation de la Ligne FTTH	Ligne FTTH > 5ans au 1er janvier de l'année en cours.	16,32 € (*)

(*) Ce tarif est réévalué annuellement. En cas de modification tarifaire, une prévenance de modification de tarif à destination de l'Opérateur Commercial sera effectuée par l'Opérateur de Réseau.

11.3.4.10 Câblage de Sites Mobiles

<i>Frais d'accès</i>	Tarif 2023
Frais d'accès au service	Tarif (en € HT)
Frais d'étude relative au Raccordement de Sites Mobiles	293,96 €
Frais de mise en service de Câblage BRAM	1 681,05 €

11.3.4.11 Options de qualité de services

<i>Options</i>	Tarif 2023	
Qualité de services	Tarif - Ligne livrée au PM (en € HT / ligne affectée /mois)	Tarif - Ligne livrée au NRO (en € HT / ligne affectée /mois)
GTI 8H HO 5j/7 (Lundi-Vendredi)	10,89 €	13,08 €
GTR 10H HO 5j/7 (Lundi-Vendredi)	21,77 €	27,22 €
GTR 8H HO 5j/7 (Lundi-Vendredi)	38,10 €	46,82 €
GTR 8H HO 6j/ 7 (Lundi-Samedi)	52,26 €	65,33 €

11.4 Tarifs non péréqués – Contrat d'Accès FTTH

Les tarifs suivants s'appliquent aux Opérateurs Commerciaux visés par l'Article 5.

11.4.1 Offre de cofinancement FTTH

Pour chaque Ligne Affectée à l'Opérateur Commercial sous forme de Droit d'Usage, celui-ci est redevable des tarifs ci-après. Le Droit d'Usage a une durée de 20 ans à compter de la date de mise à disposition du PM.

11.4.1.1 Tarification initiale

Une Tranche de cofinancement correspond à 5% des Logements Raccordables de la Zone FTTH concernée.

Cofinancement		Tarif 2023	
Taux de duplication	Tranche de 5% de cofinancement	Tarif pour une ligne livrée au PM (en € HT/logement raccordable)	Tarif pour une ligne livrée au NRO (en € HT/logement raccordable)
< 10%	Tarif Ab Initio	37,66 €	40,83 €
	Tarif Ex Post pour une tranche de 5% de cofinancement	Tarif ab initio x Coefficient ex post	Tarif ab initio x Coefficient ex post
>= 10% et <30%	Tarif Ab Initio	67,68 €	70,96 €
	Tarif Ex Post pour une tranche de 5% de cofinancement	Tarif ab initio x Coefficient ex post	Tarif ab initio x Coefficient ex post
>= 30%	Tarif Ab Initio	88,00 €	91,32 €
	Tarif Ex Post pour une tranche de 5% de cofinancement	Tarif ab initio x Coefficient ex post	Tarif ab initio x Coefficient ex post

Coefficient ex post :

Le coefficient ex post est déterminé sur la base de la formule suivante :

$$T_{A,M} = T_A + (T_{A+1} - T_A) * M / 12$$

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
T _A	1	1,10	1,18	1,25	1,27	1,28	1,27	1,25	1,22	1,18
Année	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
T _A	1,12	1,06	0,98	0,90	0,81	0,70	0,59	0,46	0,32	0,25

Avec A et M correspondant au nombre d'années pleines (A) et de mois pleins (M) entre la Date d'installation du PBO et la date de réception de l'Acte d'Engagement au Cofinancement

11.4.1.2 Redevance mensuelle par ligne

La redevance mensuelle est applicable pour chaque ligne affectée à l'Opérateur au PM ou au NRO, et comprend la redevance d'occupation du génie civil et la maintenance.

Redevances	Tarif 2023	
Accès FTTH Passif – Taux de duplication	Tarif - Ligne livrée au PM (en € HT / ligne affectée / mois)	Tarif - Ligne livrée au NRO (en € HT / ligne affectée / mois)
< 10%	7,22 € (dont Génie Civil 2,11€)	7,55€ (dont Génie Civil 2,21€)
>= 10% et <30%	12,46 € (dont Génie Civil 3,58€)	12,71€ (dont Génie Civil 3,68€)
>=30%	16,01 € (dont Génie Civil 4,57€)	16,24 € (dont Génie Civil 4,67€)

11.4.2 Accès à la ligne

Pour chaque Ligne Affectée à l'Opérateur Commercial, celui-ci est redevable d'un abonnement mensuel pour l'utilisation du lien fibre optique. Cette redevance comprend la redevance d'occupation du génie civil et la maintenance.

<i>Redevances</i>	Tarif 2023
Accès FTTH Passif – Taux de duplication	Tarif - Ligne livrée au PM (en € HT / ligne affectée / mois)
< 10%	17,72 € (dont Génie Civil 2,11 €)
>= 10% et <30%	30,69€ (dont Génie Civil 3,58 €)
>=30%	39,33 € (dont Génie Civil 4,57 €)

11.4.3 Câblage Client Final

Lors de l'affectation d'une Ligne FTTH, l'Opérateur Commercial doit souscrire à l'offre de Câblage Client Final ainsi qu'à l'offre de Brassage au PM.

Les opérations de réalisation du Câblage Client Final au Point de Mutualisation pourront être réalisées par l'Opérateur de Réseaux ou par l'Opérateur Commercial, dans le cadre d'une sous-traitance.

Le Câblage Client Final reste la propriété exclusive de l'Autorité Délégante.

<i>En cas de réalisation par l'Opérateur de Réseau</i>	Tarif 2023
Tarif forfaitaire avec restitution	Tarif (en €HT)
Frais de raccordement forfaitaire avec restitution	272,19 € ou Valeur non amortie (sur la base d'un amortissement sur une durée de 20 ans)
Tarif locatif	Tarif (en € HT/mois)
Location du raccordement	2,50 €

<i>En cas de réalisation par l'Opérateur</i>	Tarif 2023
Tarif ponctuel	Tarif (en €HT)
Frais de raccordement forfaitaire avec restitution	Montant identique à celui facturé par l'Opérateur Commercial, dans le cadre du contrat de sous-traitance*,** ou Valeur non amortie (sur la base d'un amortissement sur une durée de 20 ans)
Tarif locatif	Tarif (en € HT/mois)
Location du raccordement	2,50€

*La réalisation des raccordements par l'Opérateur Commercial fera l'objet d'un contrat de sous-traitance annexé au contrat

**Cas particulier de la Mandante Altitude Infra Dunkerque Grand Littoral : le tarif applicable à l'Opérateur Commercial est égal au tarif de la prestation de réalisation du Câblage Client final sur un logement pré-raccordé que l'Opérateur Commercial réalise, auquel s'ajoute le coût de raccordement réalisé antérieurement entre le PBO et le logement de 182,19€ HT. Ce tarif est réévalué annuellement. En cas de modification tarifaire, une prévenance de modification de tarif à destination de l'Opérateur Commercial sera effectuée par l'Opérateur de Réseau.

11.4.4 Prestations connexes

11.4.4.1 Frais de gestion

<i>Frais de gestion</i>	Tarif 2023
Frais de gestion	Tarif (en € HT)
Gestion des restitutions	4,90 €

11.4.4.2 Frais de migration

<i>Frais de gestion</i>	Tarif 2023
Frais de migration	Tarif (en € HT)
Migration (par Ligne Affectée)	4,90 €

11.4.4.3 Frais de brassage

Les opérations de brassage au Point de Mutualisation pourront être réalisées par l'Opérateur de Réseau ou par l'Opérateur Commercial, dans le cadre du Contrat de sous-traitance de réalisation des Raccordements par l'Opérateur Commercial.

Pour chaque opération de brassage réalisée sur les équipements de l'Opérateur Commercial, celui-ci est redevable des frais de brassage.

<i>Frais de gestion</i>	Tarif 2023
Frais de brassage	Tarif (en € HT)
Brassage réalisé par l'Opérateur de Réseau en cas de Câblage Client Final à construire	0 €
Brassage réalisé par l'Opérateur de Réseau en cas de Câblage Client Final préexistant	48,98 €

11.4.4.4 Frais de fourniture de la route optique

Pour chaque commande de Ligne FTTH qui fait l'objet d'une opération de brassage au PM par l'Opérateur Commercial, l'Opérateur de Réseau lui fournit la route optique. L'Opérateur Commercial est alors redevable des frais de fourniture de la route optique.

<i>Frais de gestion</i>	Tarif 2023
Frais de fourniture de la route optique	Tarif (en € HT)
Fourniture de la route optique à l'Opérateur	4,90 €

11.4.4.5 Frais d'annulation de commande

Pour chaque commande de Ligne FTTH qui fait l'objet d'une annulation par l'Opérateur de Réseau conformément à l'article 13.5.1 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur Commercial est redevable des frais d'annulation de commande.

<i>Frais de gestion</i>	Tarif 2023
	Tarif (en € HT)
Frais d'annulation de commande	20,26 €

11.4.4.6 Liaison NRO – PM

Une Liaison NRO-PM correspond à la mise à disposition d'une ou plusieurs fibres optiques de collecte passive entre un point de mutualisation (PM) et un NRO. Une Liaison NRO-PM est unique par Opérateur Commercial et par PM et ce quel que soit le nombre de fibres optiques de collecte passive mise à disposition de l'Opérateur Commercial.

Cette liaison permet ainsi à l'Opérateur Commercial de collecter les flux de données de ses Lignes Affectées en utilisant une ou des fibres optiques reliant un PM et un NRO.

11.4.4.6.1 Dans le cadre de l'offre de Lignes FTTH livrées au NRO

Dans le cadre d'une Ligne FTTH livrée au NRO, que ce soit au titre de l'offre de co-financement, qu'au titre de l'offre de location mensuelle, les tarifs définis en 9.4.1 et 9.4.2 de la présente Annexe intègrent la mise à disposition de la Liaison NRO-PM et des fibres optiques les constituant dans la limite d'une fibre optique pour 24 lignes affectées au niveau du PM. Une fibre supplémentaire sera mise à disposition de l'Opérateur Commercial toutes les 24 lignes affectées au niveau du PM sur simple commande de l'Opérateur Commercial.

11.4.4.6.2 Liaison NRO-PM en cofinancement

L'Opérateur Commercial peut commander des fibres optiques de Liaisons NRO-PM en cofinancement :

- au-delà du nombre prévu à l'article précédent dans le cas de Lignes FTTH Livrées au NRO ;
- à sa convenance, dans le cas de Lignes FTTH livrées au PM ;

Tarifen Cofinancement

	Tarif 2023
<i>Frais d'accès au service</i>	Tarif (en € HT)
Par fibre d'une Liaison NRO – PM	1 742,03 €

	Tarif 2023
Redevance mensuelle	Tarif (en € HT / mois)
Par fibre d'une Liaison NRO – PM	6,53 €

11.4.4.6.3 Liaison NRO-PM en location

L'Opérateur Commercial peut commander des fibres optiques de Liaisons NRO-PM en location.

<i>Tarif en location</i>	Tarif 2023
	Tarif (en € HT / mois)
Par fibre d'une Liaison NRO – PM	41,80 €

Comme précisé à l'article 7.5.2. du [Contrat](#) de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, en cas de débordement, l'Opérateur Commercial en cofinancement au NRO se verra facturé chaque mois d'un montant équivalent à la location d'une fibre NRO-PM (cf tableau ci-dessus) pour chaque 24 lignes FTTH en débordement (et ce à partir de la première ligne affectée en débordement).

Ce montant viendra s'ajouter à la facturation de la location au PM des lignes affectées en débordement.

11.4.4.7 Accès au Point de Mutualisation

Cette offre permet l'hébergement d'équipements de l'Opérateur Commercial au sein des Points de Mutualisation.

<i>Frais d'accès</i>	Tarif 2023
Frais d'accès au service	Tarif (en € HT)
Hébergement d'équipement passif	0 €
Hébergement d'équipement actif	2 449,74 €

11.4.4.8 Maintenance de la ligne FTTH affectée

<i>Redevances</i>		Tarif 2022
Prestation	Unité	Tarif (en € HT / unité / mois)
Maintenance de la ligne FTTH affectée	Ligne FTTH	0,67 €

11.4.4.9 Prix d'exploitation de la Ligne FTTH

L'Opérateur de Réseau facture annuellement à l'Opérateur Commercial un tarif relatif à l'exploitation de la Ligne FttH, pour l'ensemble des Lignes Affectées à l'Opérateur Commercial et pour lesquelles la durée depuis la première mise à disposition est supérieure à cinq (5) ans au premier janvier de l'année en cours.

Prestation	Unité	Tarif (en € HT / unité / an)
Exploitation de la Ligne FTTH	Ligne FTTH > 5ans au 1er janvier de l'année en cours.	16,32 € (*)

(*) Ce tarif est réévalué annuellement. En cas de modification tarifaire, une prévenance de modification de tarif à destination de l'Opérateur Commercial sera effectuée par l'Opérateur de Réseau.

11.4.4.10 Câblage de Sites Mobiles

Frais d'accès	Tarif 2023
Frais d'accès au service	Tarif (en € HT)
Frais d'étude relative au Raccordement de Sites Mobiles	293,96 €
Frais de mise en service de Câblage BRAM	1 681,05 €

11.4.4.11 Options de qualité de services

Options	Tarif 2023	
Qualité de services	Tarif - Ligne livrée au PM (en € HT / ligne affectée / mois)	Tarif - Ligne livrée au NRO (en € HT / ligne affectée / mois)
GTI 8H HO 5j/7 (Lundi-Vendredi)	10,89 €	13,08 €
GTR 10H HO 5j/7 (Lundi-Vendredi)	21,77 €	27,22 €
GTR 8H HO 5j/7 (Lundi-Vendredi)	38,10 €	46,82 €
GTR 8H HO 6j/ 7 (Lundi-Samedi)	52,26 €	65,33 €

11.5 Pénalités – Contrat d'Accès FTTH

Les pénalités s'appliquent conformément à l'Article 18 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0.

11.5.1 Pénalités à la charge de l'Opérateur Commercial

11.5.1.1 Pénalités sur les commandes et les comptes-rendus de mise en service

L'ensemble des pénalités ci-après exposées sont forfaitaires et libératoires et couvrent la totalité du préjudice subi et excluent toute réclamation en dommages et intérêts pour ce motif.

Aucune pénalité ne peut être due par l'Opérateur Commercial dans les cas suivants :

- Force majeure telle que définie à l'Article 24 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0.
- Lorsque l'Opérateur de Réseau n'a pas formalisé ses échanges selon le format des flux en vigueur du Protocole Interop'Fibre.

Pénalités :

Pénalités	Unité	Tarif / unité
Défaut d'envoi du compte rendu de Raccordement Client Final (CR MES) dans un délai de 60 jours à compter de la commande*	CR MES	41 €
Commande non conforme*	Ligne FTTH	41 €
Annulation par l'Opérateur Commercial d'une Commande postérieure à l'envoi du CR de Commande*	Ligne FTTH	41 €
Absence de REF PTO lors du CR MES (en cas de Commande Hotline) *	CR MES	41 €
Annulation par l'Opérateur Commercial d'une Commande de pose d'un PBO dans le cas d'un RAD postérieure à la pose du PBO	Annulation d'une Commande de pose d'un PBO	200 €
Non dépose des jarretières en cas de churn	Jarretière non déposée	50 €
Activation de Ligne sans Commande d'accès	Relevé terrain	200 €

* L'Opérateur Commercial pourra se voir appliquer la pénalité par l'Opérateur de Réseau lorsque le taux de manquement constaté est supérieur à 5% de la totalité des cas considérés.

11.5.1.2 Pénalités sur SAV et les déplacements à tort

Les pénalités à la charge de l'Opérateur Commercial sont applicables à chaque cas constaté.

On entend par Signalisation Transmise à Tort, une signalisation pour laquelle aucun dysfonctionnement n'est constaté ou pour laquelle la source du dysfonctionnement est en dehors du domaine de responsabilité de l'Opérateur de Réseau.

Pénalités :

Pénalités	Unité	Tarif /unité
Signalisation à tort	Signalisation	120 €
Absence du Client Final lors du rendez-vous pour une intervention de maintenance ou de construction du Câblage Client Final	Déplacement à tort de l'Opérateur de Réseau	120 €
Echec d'une intervention ou d'une construction du Câblage Client Final imputable au Client Final de l'Opérateur Commercial	Déplacement à tort de l'Opérateur de Réseau	120 €

11.5.1.3 Pénalité relative au non-respect de l'engagement lié à l'offre de Liaison-NRO PM en location

Les pénalités à la charge de l'Opérateur Commercial sont applicables à chaque cas constaté.

Pénalités :

Pénalités	Unité	Tarif / unité
Non-respect de l'engagement d'ouverture commercial d'un PM	PM	950 €

11.5.2 Pénalités à la charge de l'Opérateur de Réseau

L'ensemble des pénalités ci-après exposées sont forfaitaires et libératoires et couvrent la totalité du préjudice subi et excluent toute réclamation en dommages et intérêts pour ce motif.

Aucune pénalité ne peut être due par l'Opérateur de Réseau dans les cas suivants :

- Force majeure telle que définie à l'Article 24 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0.
- Lorsque l'Opérateur Commercial n'a pas formalisé ses échanges selon le format des flux en vigueur du Protocole Interop'Fibre.
- En cas de rejet de la commande de l'Opérateur Commercial pour format incorrect.

11.5.2.1 Pénalités relatives à la production de l'accès

11.5.2.1.1 Pénalités de retard sur les commandes d'accès

Si, pour un ensemble de comptes-rendus communiqués à l'Opérateur Commercial au cours d'un (1) mois donné, moins de 95% des comptes-rendus respectent l'engagement de délai prévu à l'article 13.5.3 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0., l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité (définie ci-dessous) pour chaque compte-rendu de commande qui ne respecte pas l'engagement.

Pénalités :

Pénalités	Unité	Prix unitaire / Jour Ouvré de retard jusqu'à 20 Jours	Plafond
Retard sur la fourniture du CR de commande de Ligne FTTH	Jour Ouvré de retard	1,00 €	20,00 €
Retard sur la fourniture du CR de mise à disposition d'une Ligne FTTH existante	Jour Ouvré de retard	1,00 €	20,00 €

11.5.2.1.2 Pénalité pour signalisation sur les parcs livrés depuis moins d'un mois

L'Opérateur de Réseau s'engage à ce qu'une Ligne Affectée ne fasse pas l'objet, dans les trente (30) jours calendaires suivant la Date de Mise à disposition de l'accès (CR MAD OK), d'un dépôt de signalisation pour malfaçon :

- sur le segment NRO-DTIO lorsque l'Opérateur de Réseau a réalisé le Câblage Client Final ;
- sur le segment NRO-PBO lorsque l'Opérateur Commercial a réalisé le Câblage Client Final.

Les signalisations comptabilisées sont celles clôturées par des motifs imputables à l'Opérateur de Réseau (RET01 et RET02 dans les motifs de clôture d'un ticket dans le cadre du protocole SAV 3.0).

Si, sur un ensemble de Lignes Affectées à l'Opérateur Commercial depuis moins d'un (1) Mois, moins de 95% respectent cet engagement d'absence de signalisation, l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité (définie ci-dessous) pour chaque Ligne Affectée qui ne respecte pas cet engagement.

Par exception, les pénalités ne seront pas dues dans les cas suivants :

- En cas de Signalisation à Tort par l'Opérateur Commercial ;
- En cas d'opération de maintenance programmée notifiée à l'Opérateur Commercial dans un délai de cinq (5) jours calendaires précédant l'intervention programmée ;
- En mode STOC, en cas de défaut de transmission par l'Opérateur Commercial du bilan optique de l'accès concerné par la signalisation ;
- En cas de modifications du Service demandées par l'Opérateur Commercial non préalablement validées par l'Opérateur de Réseau.

Pénalités	Unité	Tarif / unité
Signalisation sur les Lignes Affectées depuis moins d'un (1) Mois	Par Ligne Affectée concernée	41 €

11.5.2.1.3 Pénalité pour échec dans le traitement d'une demande d'accès

Si, sur une période d'un (1) Mois, pour un ensemble d'échec de raccordement notifié par l'Opérateur Commercial, moins de 95% sont traités conformément aux engagements définis aux articles 11.2.1.4 et 11.2.2.3 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité (définie ci-dessous) pour chaque commande qui ne respecte pas cet engagement.

Les pénalités ne sont pas dues :

- En cas d'abandon de commande par l'Opérateur Commercial ;
- En cas de travaux de désaturation du réseau optique existant.
- En cas de dépassement du délai imputable à l'Opérateur Commercial

Pénalités	Unité	Tarif / unité	Plafond
Retard sur la fourniture du CR MAD	Par jour ouvré de retard	1€	20 euros par Ligne

11.5.2.1.4 Pénalité sur le Délai de livraison de l'accès en mode OI

Si, sur une période d'un (1) Mois, pour un ensemble de commandes de Câblage Client Final, moins de 95% respectent l'engagement de délai défini à l'Article 11.2.2.2 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité (définie ci-dessous) pour chaque accès livré qui ne respecte pas ce délai.

Par exception, les pénalités ne sont pas dues :

- En cas de dépassement du délai imputable à l'Opérateur Commercial ou au Client Final ;
- En cas d'Inaccessibilité ou indisponibilité des infrastructures d'accueil sur le domaine privé ;
- En cas de Difficultés Exceptionnelles de Construction au sens de l'article 4 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0,;
- En cas de refus du raccordement ou d'intervention par le Client Final ;
- En cas d'intervention sur le réseau de génie civil aérien ou sous-terrain d'un gestionnaire tiers ;

- En cas de méconnaissance des exigences de prévisions prévues par l'Article 11.2.2.1 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0

Pénalités	Unité	Tarif / unité	Plafond
Délai de livraison de l'accès en mode OI	Par jour ouvré de retard	1€	20€ par Ligne

11.5.2.1.5 Pénalité sur la disponibilité de l'assistance téléphonique

En cas de méconnaissance de l'engagement de délai défini à l'Article 11.2.1.2 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité (définie ci-dessous) pour chaque appel qui ne respecte pas ce délai.

La pénalité n'est pas due lorsque l'Opérateur Commercial ne respecte pas les exigences de recours à l'outil e-mutation telles que prévues par l'Article 11.2.1.2 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0.

Pénalités	Unité	Tarif / unité	Plafond
Disponibilité de l'assistance téléphonique en moins de 3mn	Par appel non pris en charge conformément à l'engagement	1€	1000€ par an/Plaque

11.5.2.1.6 Pénalité de retard sur le réapprovisionnement à froid

Si, pour chaque accès livré en mois m qui ont fait l'objet d'un CR STOC KO suivi d'un réapprovisionnement à froid, moins de 80% respectent l'engagement de délai défini à l'Article 11.2.1.3 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité définie ci-dessous.

Par exception, les pénalités ne sont pas dues dans les cas suivants :

- En cas de CR STOC KO adressé à tort par l'Opérateur Commercial, le cas échéant confirmé dans le cadre d'une expertise sollicitée par l'Opérateur Commercial.
- En cas de non-respect du taux minimal de CR STOC KO avéré défini à l'article 11.2.1.3 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0,;
- En cas de dépassement du délai imputable à l'Opérateur Commercial ;
- En cas d'intervention sur le réseau de génie civil aérien ou sous-terrain d'un gestionnaire tiers ;
- En cas de Difficultés Exceptionnelles de Construction au sens de l'article 4 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, ;
- En cas de travaux de désaturation du réseau optique existant.

Pénalités	Unité	Tarif / unité	Plafond
Pénalité de retard sur le réapprovisionnement à froid	Par jour ouvré de retard	1€	20€ par Ligne

11.5.2.1.7 Pénalités relatives au retard dans la livraison du PBO à la demande

Si, sur une période d'un (1) Mois, pour un ensemble de livraison de PBO à la demande, moins de 95% respectent l'engagement de délai défini à l'article 11.6 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité (définie ci-dessous) pour chaque PBO livré qui ne respecte pas ce délai.

Par exception, les pénalités ne sont pas dues :

- En cas de Difficultés Exceptionnelles de Construction au sens de l'article 4 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0.,

Pénalités	Unité	Tarif / unité	Plafond
Pénalité de retard de livraison PBO à la demande	Par jour ouvré de retard	2€	60€ par PBO

11.5.2.1.8 Pénalité relative au retard de livraison du lien NRO PM

Si, sur une période d'un (1) Mois, pour un ensemble de livraison de lien NRO PM, moins de 80% respectent l'engagement de délai défini à l'Article 10.3 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0., l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité (définie ci-dessous) pour chaque lien livré qui ne respecte pas ce délai.

Les pénalités ne sont pas dues :

- Pour les commandes qui ne respectent pas les règles de prévisions prévues à l'article 10.2 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0,
- En cas de travaux de désaturation du réseau optique existant.

Pénalités	Unité	Tarif / unité	Plafond
Pénalité de retard de livraison NRO-PM	Par jour ouvré de retard	5€	100€ par commande de lien

11.5.2.2 Pénalités relatives au service après-vente

11.5.2.2.1 Exclusions communes aux pénalités relatives au Service Après-vente

Aucune pénalité ne peut être due par l'Opérateur de Réseau:

- En cas d'opération de maintenance programmée notifiée à l'Opérateur Commercial dans un délai de cinq (5) jours calendaires précédant l'opération programmée ;
- En cas ticket clôturé par l'Opérateur de Réseau aux torts de l'Opérateur Commercial ;
- En cas d'interruption de service du fait d'un tiers
- En cas de modifications du Service demandées par le Client non préalablement validées par l'Opérateur de Réseau ;
- En cas d'autorisation de tiers nécessaire au traitement de la signalisation ;
- En cas d'intervention sur le génie civil aérien ou sous-terrain d'un gestionnaire tiers.
-

11.5.2.2.2 Pénalités relatives à l'interruption maximum de service

En cas de méconnaissance de l'engagement prévu à l'Article 14.3.3 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité telle qu'exposée ci-après.

Par exception, pour les Lignes FTTH souscrites avec l'option GTR 10H, les pénalités s'appliquent de plein droit à l'Opérateur de Réseau sans que le client n'ait besoin d'en demander l'application.

Nombre d'heures au-delà de la durée maximale d'interruption	Pénalités en % du prix mensuel du lien d'accès concerné
Jusqu'à 5h (inclus)	1%
De 5h à 10h (inclus)	5%
Au-delà de 10h (plafond)	10%

11.5.2.2.3 Pénalités relatives au délai de rétablissement sur le segment PM-PBO inclus

Si, sur une période d'un (1) Mois, pour un ensemble de signalisations sur le segment PM-PBO, moins de 80% respectent l'engagement de délai de rétablissement défini à l'Article 14.3.1 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité (définie ci-dessous) pour chaque rétablissement de service qui ne respecte pas ces délais.

Pénalités	Unité	Tarif / unité	Plafond
Pénalités relatives au rétablissement sur le segment PM-PBO inclus	Par jour ouvré de retard	1€	20€

11.5.2.2.4 Pénalité relative au délai de rétablissement sur le segment PBO-DtIO

Si, sur une période d'un (1) Mois, pour un ensemble de signalisations d'interruption de la continuité optique sur le segment PBO-DtIO, moins de 80% respectent l'engagement de délai de rétablissement défini à l'article 14.3.1 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité (définie ci-dessous) pour chaque rétablissement de service qui ne respecte pas ces délais.

Pénalités	Unité	Tarif / unité	Plafond
Pénalités relatives au rétablissement sur le segment PBO-DtIO	Par Ligne FTTH et jour ouvré de retard	1€	20€

11.5.2.2.5 Pénalité relative au délai de rétablissement de la continuité optique sur le segment NRO-PM

Si, sur une période d'un (1) Mois, pour un ensemble de signalisations d'interruption de la continuité optique sur le segment NRO-PM, moins de 95% respectent l'engagement de délai de rétablissement défini à l'Article 14.3.1 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité (défini ci-dessous) pour chaque rétablissement de service qui ne respecte pas ces délais.

Pénalités	Montant unitaire par HO de retard	Plafond
Pénalité relative aux délais de rétablissement sur les Liaisons NRO - PM	2€	200 €

11.5.2.2.6 Pénalités relatives à la réitération des interruptions de services sur le segment PM-PBO

Si, sur une période d'un (1) Mois, pour un ensemble de signalisations d'interruption de service sur le segment PM-PBO, moins de 95% respectent l'engagement de non réitération des interruptions de services défini à l'Article 14.3.2 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, l'Opérateur de Réseau pourra se voir appliquer par l'Opérateur Commercial une pénalité (défini ci-dessous) pour chaque nouvelle interruption de service qui ne respecte pas cet engagement.

Pénalités	Unité	Tarif / unité	Plafond
Pénalités relatives à la réitération des interruptions de services sur le segment PM-PBO	Par lien	10€	40€ / an / segment

11.5.2.2.7 Pénalités relatives à la garantie de temps de rétablissement

- Pénalités relatives à la garantie de temps de rétablissement de 10 heures ouvrées

Lorsque la prestation optionnelle de maintenance d'une Ligne FTTH prévue à l'Article 14.3.4 du Contrat de l'Offre d'accès à la ligne FTTH V4.0, est souscrite par l'Opérateur Commercial, les pénalités s'appliquent de plein droit à l'Opérateur de Réseau, sans que l'Opérateur Commercial n'ait besoin d'en demander l'application pour chaque interruption de service pour laquelle l'engagement de délai de rétablissement n'est pas respecté.

Dépassement du Temps de Rétablissement en Heures Ouvrées	Pénalité en % de la redevance mensuelle
Inférieur à 2 heures (inclus)	20%
Supérieur à 2 heures et inférieur à 4 heures (inclus)	30%
Supérieur à 4 heures et inférieur à 6 heures (inclus)	40%
Supérieur à 6 heures (plafond)	50%

- Pénalités relatives aux options de Qualité de Services hors option GTR 10h

En cas de non-respect du Temps de Rétablissement d'un lien d'accès, les pénalités suivantes seront appliquées :

Pénalité sur le Dépassement du Temps de Rétablissement en Heures Ouvrées	% de la redevance mensuelle
Inférieur à 2 heures (inclus)	20%
Supérieur à 2 heures et inférieur à 4 heures (inclus)	30%
Supérieur à 4 heures et inférieur à 6 heures (inclus)	40%
Supérieur à 6 heures	50%

11.5.2.2.8 Pénalités sur les déplacements à tort

Pénalités :

Pénalités	Unité	Tarif / unité
Pénalité pour absence de l'Opérateur de Réseau lors du rendez-vous de mise en service de Ligne FTTH ou lors de raccordement du Local FTTH en cas de réalisation de celui-ci par ce dernier	Absence de l'Opérateur de Réseau	40 €
Pénalité d'absence de l'Opérateur de Réseau pour une intervention SAV.	Absence de l'Opérateur de Réseau	40€

12 Offre d'accès aux lignes FTTE V2

12.1 Tarifs – Hébergement d'équipement

12.1.1 Offre d'hébergement d'équipements au NRO

Cette offre permet la location d'emplacements dans les locaux techniques du Réseau afin d'y installer des équipements de télécommunications.

Il incombe exclusivement à l'Opérateur Commercial de se procurer à ses frais les équipements, logiciels et tout autre élément hébergés dans le cadre de cette prestation. De plus, l'Opérateur Commercial est entièrement responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance desdits équipements et logiciels. Toute demande fera l'objet d'une étude de faisabilité préalable.

La percusion de la chambre 0 du NRO n'est possible qu'en cas de souscription à l'Offre d'Hébergement au NRO, et uniquement pour les besoins propres de l'Opérateur Commercial souscripteur.

<i>Hébergement</i>	Tarif 2023	
Hébergement d'équipements	FAS (en € HT / Emplacement)	Tarifs (en € HT / mois)
Quart de baie	435,50 €	163,31 €
Demie-baie	544,38 €	255,86 €
Baie	653,25 €	326,64 €
Emplacement 600/300/800x600 *	326,64 €	326,64 €
Emplacement 600/300/800x600 *	7 077,00 €	130,66 €

L'offre d'hébergement est assujettie, en cas d'interruption de service, à une Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) de 4H, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La disponibilité du service est de 99,95% calculée mensuellement sur le Parc de NRO d'une Mandante.

La mise à disposition d'un espace intègre la mise à disposition, la fourniture et l'installation d'un tiroir de Transport (dans la limite de 144 FO) et d'un câble de breakout.

<i>Adduction du NRO</i>	Tarif 2023	
Adduction du NRO, tirage et raccordement par l'opérateur	FAS (en € HT / Emplacement)	Tarifs (en € HT / mois)
Avec commande d'hébergement d'équipements dans le NRO	653,25 €	Inclus
Sans commande d'hébergement d'équipements dans le NRO	1 197,65 €	32,65 €

Cette prestation comporte l'accompagnement de l'Opérateur Commercial pour le passage de son câble. Dans le cas où l'Opérateur Commercial n'a pas souscrit d'hébergement dans l'espace OC, la prestation comporte la fourniture d'un tiroir de Transport. Les soudures du câble sur le Tiroir sont à la charge de l'Opérateur Commercial.

<i>Energie</i>	Tarif 2023	
Gestion des voies	FAS (en € HT)	Mensuel (en € HT)
Création d'une voie	326,64 €	0,00 €
Upgrade d'une voie existante	0,00 €	0,00 €
Alimentation *	FAS (en € HT)	Mensuel (en € HT)
1 KVA – 230V non secouru	0,00 €	108,88 €
1 KVA – 230V secouru	0,00 €	163,31 €
1 KVA – 48V non secouru	0,00 €	130,66 €
1 KVA – 48V secouru	0,00 €	185,09 €

**Pour une puissance totale maximale de 2 KVA par voie*

La mise à disposition d'une voie intègre la fourniture et l'installation d'un PDU.

<i>Options</i>	Tarif 2023
Options disponibles	Tarif (en € HT)
Baie ETSI	272,19 €
Fourniture / Installation bandeau optique supplémentaire	544,38 €
Gestion Passage de câble FO ou de breakout supplémentaire	653,25 €

12.1.2 Offre d'hébergement d'équipements au PM

Cette offre permet l'hébergement d'équipements de l'Opérateur Commercial au sein des points de mutualisation.

<i>Frais d'accès</i>	Tarif 2023
Frais d'accès au service	Tarif (en € HT)
Hébergement d'équipement passif	0,00 €
Hébergement d'équipement actif	2 449,74 €

12.2 Tarifs préétablis - Accès FTTE Passif

Le Service accès FttE passif correspond à la mise à disposition d'un lien d'accès passif point à point, sur un réseau de Boucle Locale Optique Mutualisée, assorti d'engagement de GTR de 4h.

12.2.1 Raccordement hors Site Mobile

Les frais de raccordement au Réseau comprennent :

- La supervision de l'opération de raccordement par un chargé de production dédié à l'affaire
- Le déplacement d'un technicien (hors cas de sites raccordés FTTH)
- La mise en continuité de la fibre optique louée entre les deux points de livraison
- Le cas échéant, la mise en place du câble de desserte optique entre la chambre d'adduction située sur le domaine public et la terminaison optique dans le domaine privé
- Le Brassage au PM avec jarretière sécurisée
- Le raccordement du point d'entrée dans le site jusqu'à l'emplacement désigné pour la terminaison optique sera d'une distance maximum de 100m
- L'installation d'une prise terminale optique
- La recette du lien
- Délivrance d'un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sur demande

Les sites raccordables désignent :

- un site éligible « DEPLOYE » situé dans une zone arrière de point de mutualisation FTTH, hors cas de raccordement long.

Prestations	Frais de Raccordement (en € HT)*
Site raccordé FTTH	1500€
Site raccordable	3 000€
Autres cas	Sur devis

**au-delà de 100m, ou si situations exceptionnelles, sur devis*

Options	FAS (en € HT)
Livraison sur PTO	Incluse
Livraison sur bandeau optique	260 €

12.2.2 Raccordement Site Mobile

Les frais de mise en service de Câblage BRAM comprennent :

- La supervision de l'opération de raccordement par un chargé de production dédié à l'affaire
- Le déplacement d'un technicien
- La mise en continuité de la fibre optique louée entre les deux points de livraison
- La mise en place du BRAM et le raccordement du PBO jusqu'au BRAM
- Le Brassage au PM avec Jarretière sécurisée
- La recette du lien
- Délivrance d'un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sur demande

Prestations	Tarif (en € HT)
Frais d'étude relative au raccordement de Sites Mobiles	293,96 €
Frais de mise en service de Câblage BRAM	1 681,05 €

12.2.3 Accès FTTE

12.2.3.1 Livraison au PM

Redevances en location mensuelle indivisible, facturées par mois calendaires, tout mois commencé ou terminé étant facturé :

Composante récurrente	Tarif - Ligne livrée au PM (en € HT /mois)
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HO 5j/7	100€
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HNO 7j/7	150€

12.2.3.2 Livraison au NRO

Redevances en location mensuelle :

Composante récurrente	Tarif - Ligne livrée au NRO (en € HT /mois)
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HO 5j/7	130€
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HNO 7j/7	180€

12.3 Tarifs non préévalués - Accès FTTE Passif

Le Service accès FttE passif correspond à la mise à disposition d'un lien d'accès passif point à point, sur un réseau de Boucle Locale Optique Mutualisée, assorti d'engagement de GTR de 4h.

12.3.1 Raccordement hors Site Mobile

Les frais de raccordement au Réseau comprennent :

- La supervision de l'opération de raccordement par un chargé de production dédié à l'affaire
- Le déplacement d'un technicien (hors cas de sites raccordés FTTH)
- La mise en continuité de la fibre optique louée entre les deux points de livraison
- Le cas échéant, la mise en place du câble de desserte optique entre la chambre d'adduction située sur le domaine public et la terminaison optique dans le domaine privé
- Le Brassage au PM avec jarretière sécurisée
- Le raccordement du point d'entrée dans le site jusqu'à l'emplacement désigné pour la terminaison optique sera d'une distance maximum de 100ml
- L'installation d'une prise terminale optique
- La recette du lien
- Délivrance d'un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sur demande

Les sites raccordables désignent :

- un site éligible « DEPLOYE » situé dans une zone arrière de point de mutualisation FTTH, hors cas de raccordement long.

Prestations	Frais de Raccordement (en € HT)*
Site raccordé FTTH	1500€
Site raccordable	3 000€
Autres cas	Sur devis

**au-delà de 100ml, ou si situations exceptionnelles, sur devis*

Options	FAS (en € HT)
Livraison sur PTO	Incluse
Livraison sur bandeau optique	260 €

12.3.2 Raccordement Site Mobile

Les frais de mise en service de Câblage BRAM comprennent :

- La supervision de l'opération de raccordement par un chargé de production dédié à l'affaire
- Le déplacement d'un technicien
- La mise en continuité de la fibre optique louée entre les deux points de livraison
- La mise en place du BRAM et le raccordement du PBO jusqu'au BRAM
- Le Brassage au PM avec Jarretière sécurisée
- La recette du lien
- Délivrance d'un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sur demande

Prestations	Tarif (en € HT)
Frais d'étude relative au raccordement de Sites Mobiles	293,96 €
Frais de mise en service de Câblage BRAM	1 681,05 €

12.3.3 Accès FTTE

12.3.3.1 Livraison au PM

Composante récurrente	Tarif - Ligne livrée au PM (en € HT /mois)
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HO 5j/7	200€
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HNO 7j/7	300€

12.3.3.2 Livraison au NRO

Composante récurrente	Tarif - Ligne livrée au NRO (en € HT /mois)
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HO 5j/7	260€
Liaison – Site Maintenance - GTR 4h HNO 7j/7	360€

12.4 Frais annexes

12.4.1 Frais de Modification de service

Prestations	Tarif unitaire (en € HT)
Modification d'une livraison sur bandeau optique vers une livraison sur PTO	350 €
Modification d'une livraison sur PTO vers une livraison sur bandeau optique	480 €
Déplacement d'une PTO	350 €
Modification engageant un paramétrage sans déplacement d'un technicien	70 €
Modification engageant un paramétrage avec déplacement d'un technicien	350 €

12.4.2 Pénalités dues par le client

Prestations	Tarif unitaire (en € HT)
Commande non Conforme	41 €
Mise en production Déplacement à tort	300 €
SAV – Signalisation à tort Sans déplacement du technicien	70 €
SAV – Signalisation à tort Avec déplacement du technicien	350 €

12.4.3 Prix d'exploitation de la Ligne FTTH

L'Opérateur d'infrastructure facture annuellement à l'Opérateur Commercial un tarif relatif à l'exploitation de la Ligne FTTE, pour l'ensemble des Lignes Affectées à l'Opérateur Commercial et pour lesquelles la durée depuis la première mise à disposition est supérieure à cinq (5) ans au premier janvier de l'année en cours.

Prestation	Unité	Tarif (en € HT / unité)
Exploitation de la Ligne FTTE	Ligne FTTE > 5ans au 1er janvier de l'année en cours.	16,32 € (*)

(*) Ce tarif est réévalué annuellement. En cas de modification tarifaire, une prévenance de modification de tarif à destination de l'Opérateur Commercial sera effectuée par l'Opérateur d'infrastructure.

13 Hébergement

Service d'hébergement POP

L'offre comprend la fourniture d'une baie avec fourniture d'énergie en 48V DC ou 220 V AC

L'offre est soumise à une étude de faisabilité fondée sur la capacité/espace libre pour chaque demande

L'offre comprend une alimentation secourue et un nombre d'interventions annuelles d'accompagnement limitée à

	Frais d'accès au service	Abonnement mensuel / emplacement		
		Engagement	Engagement	Engagement
		12	24	48
Location 1 Baie 600x600 42U	4 000 € HT	759 € HT	690 € HT	600 € HT
Location 1/2 Baie 600x600 21U	4 000 € HT	506 € HT	460 € HT	400 € HT
Location emplacement 600x1000	1 000 € HT	300 € HT	260 € HT	220 € HT
Location 1U + Raccordement et Tiroir 12 FO	3 000 € HT	100 € HT	92 € HT	80 € HT
Forfait Raccordement Câblage 12 FO	2 500 € HT	-	-	-
Intervention de maintenance à tort	500 € HT	-	-	-
Frais de résiliation en mois d'abonnement	-	1	2	3

13.1 Date de livraison

Le délai standard de livraison pour la mise à disposition est de T0+15 jours ouvrés

13.2 Garantie de Temps d'intervention

GTI : 2 heures - GTR 4 heures

Tarifs en vigueur en 2021 actualisables annuellement

* sous réserve de possibilité technique